

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2017**

Alten

Société Anonyme
au capital de 34 383 256,14 €
40, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

Grant Thornton

Compagnie régionale de Versailles
29, rue du Pont
92 200 Neuilly-Sur-Seine

KPMG AUDIT IS

Compagnie Régionale de Versailles
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

ALTEN S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

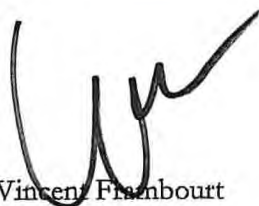
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 858 690 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Neuilly-sur Seine et Courbevoie le 28 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Vincent Fiambourt
Associé

KPMG AUDIT IS



Jean-Pierre Valensi
Associé



ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS
établie en application de l'article L. 225-115 du Code de commerce

Je soussigné, Simon AZOULAY, Président du Conseil d'Administration de la société ALTEN, certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à un million huit cent cinquante-huit six cent quatre-vingt-dix euros (1 858 690 euros) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Azoulay", written over a circular stamp or mark.

A Boulogne Billancourt, le 25 avril 2018

Le Président du Conseil d'Administration,
Simon Azoulay